

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 avril 2008

CP 08/04-29

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D'ACTIONS PUBLIQUES
D'ACCOMPAGNEMENT D'O.P.A.H.**

COMMUNES de : BRUNIQUEL, CASTELMAYRAN, COMBEROUGER,
GRISOLLES, LA VILLE DIEU DU TEMPLE, LEOJAC BELLEGARDE,
POMPIGNAN, SAINT ETIENNE DE TULMONT, VALENCE D'AGEN et
VERDUN sur GARONNE

I - RAPPEL

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement)

L'aide du Département est accordée au taux de 20% du montant H.T. des travaux, plafonné à **503 082 €** sur 3 ans (soit un maximum de subvention départementale de **100 617 €** par O.P.A.H.) . La dépense subventionnable est plafonnée à **91 500 €** par commune.

II - FINANCEMENT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les programmes d'OPAH s'inscrivant dans le cadre des contrats de pays sont portés par les communautés de communes des Deux Rives, de la Lomagne Tarn et Garonnaise, du Quercy Caussadais, du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Montaigu Pays de Serres, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron-Quercy Vert, de Montauban et des Trois Rivières, du canton des pays de Garonne et de Gascogne et celui des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne.

D'autre part, des projets au volet touristique fort présentés dans le cadre des contrats de terroirs ou de pays sont raccrochés sur cette politique afin de leur permettre de bénéficier d'un financement du Département et de la Région.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041433, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2008.....**800 000 €**
 Engagé à la commission permanente de ce jour.....**227 406 €**
 Disponible.....**572 594 €**

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un montant global de 227 406 € :

** Demandes de subventions présentées dans le cadre de contrats de Pays*

COMMUNE – OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) BRUNIQUEL Travaux de pavage de la rue trotte- garces	41 361	41 361 x 20% = 8 272 €
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 3 mars 2008. Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy –année 2/phase 2.		
2) CASTELMAYRAN Aménagement du coeur de village	239 520	122 000 x 20% = 24 400 €
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne phase 2 / tranche 2 ou 4ème programmation.		

COMMUNE – OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
3) COMBEROUGER Aménagement d'espaces publics au centre bourg – tranche 2 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 04-12-07. Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne – année 2/ phase 2.	167 900	122 000 x 20% = 24 400 €
4) GRISOLLES Aménagement des abords du centre socio-culturel – 2ème tranche <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Montalbanais année 3/2007.	183 420	122 000 x 20% = 24 400 €
5) LA VILLE DIEU DU TEMPLE Travaux d'aménagements urbains de la rue Croix de Rouby <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne – année 3/2007.	774 190	122 000 x 20% = 24 400 €
6) LEOJAC BELLEGARDE Aménagement d'un chemin piétonnier et création d'espaces verts <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne-année 3/phase 2 ou 6ème programme.	61 270	61 270 x 20% = 12 254 €
7) POMPIGNAN Création d'une aire de jeux et de liaisons piétonnières <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 27-12-07. Dossier présenté dans le cadre du contrat du pays Montalbanais- année 3.	61 900	61 900 x 20% = 12 380 €
8) SAINT ETIENNE DE TULMONT Aménagement du coeur de village- 2ème tranche – 1ère phase (paysager + cheminements doux) <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy – anné 3 ou 5ème programmation.	175 959	150 000 x 20% = 30 000 €
9) VALENCE D'AGEN Aménagement de la route de Cornillas- tranche 3 <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne-année 3/2007.	332 066	122 000 x 20% = 24 400 €
10) VERDUN SUR GARONNE Aménagement urbains et paysager quartier Bastides, jardin socio-culturel et coulée verte – 3ème tranche <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne – année 1.	212 287	42 500 € (forfait)

TOTAL : 227 406 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041433, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,